

SAFPT **INFO**

PLF2026 : 3 jours de carence pour les agents publics territoriaux, un amendement qui divise ! (MAJ LE 11/11/2025)

C'est l'un des amendements les plus commentés du Projet de Loi de Finances 2026 : il propose de porter de un à trois jours le délai de carence en cas d'arrêt maladie, uniquement pour les agents de la fonction publique territoriale (FPT).

Concrètement, les agents concernés ne percevraient leur traitement qu'à partir du 4^e jour d'arrêt, soit trois jours non indemnisés, alors que les agents de l'État et hospitaliers resteraient soumis au régime d'un seul jour de carence.

👉 L'objectif affiché : lutter contre l'absentéisme de courte durée.

L'exposé sommaire met en avant des données préoccupantes :

- Les jours d'absence ont augmenté de 43 à 77 millions entre 2014 et 2024,
- Ce volume représenterait jusqu'à 350 000 ETP,
- Pour un coût global estimé à 10 milliards d'euros.

Le gouvernement s'appuie notamment sur les études Insee et DEPP, selon lesquelles le jour de carence instauré en 2019 aurait réduit les arrêts courts. L'amendement s'inscrit donc dans la continuité du plan national de lutte contre l'absentéisme dans la FPT présenté en 2024.

Cette mesure, si elle était adoptée, marquerait un nouveau tournant dans le régime de protection sociale des agents territoriaux, soulevant des questions d'équité entre les versants de la fonction publique et d'impact social sur les agents aux revenus les plus modestes.



[Projet de loi de finances pour 2026 \(no 1906\) Amendement n°II-CF2062](#)

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Le I de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est ains...

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1906C/CION_FIN

